



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-79682>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **25-79682**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune d'Eaubonne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21950203600011

Ville : Eaubonne

Code postal : 95600

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 95

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/>

Identifiant interne de la consultation : 2025-014

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service de la Commande Publique

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : La liste des documents que les candidats doivent présenter à l'appui de leur candidature figure à l'article 3.1 du Règlement de la Consultation.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : La liste des documents que les candidats doivent présenter à l'appui de leur candidature figure à l'article 3.1 du Règlement de la Consultation.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : La liste des documents que les candidats doivent présenter à l'appui de leur candidature figure à l'article 3.1 du Règlement de la Consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 18/08/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : TRAVAUX DE REFECTION D'UNE COUVERTURE BAC ACIER PAR APPORT D'ISOLANT ET MEMBRANE PVC - TENNIS SUZANNE LENGLEN COURTS COUVERTS N°5 ET 6

Code CPV principal - Descripteur principal : 45261210

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : TRAVAUX DE REFECTION D'UNE COUVERTURE BAC ACIER PAR APPORT D'ISOLANT ET MEMBRANE PVC - TENNIS SUZANNE LENGLEN COURTS COUVERTS N°5 ET 6

Lieu principal d'exécution du marché : Sur le territoire de la Commune d'Eaubonne

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite du site est obligatoire. Le candidat devra s'adresser à la personne désignée ci-après : Mme CHEPPIH au 01.34.27.26.54 / rcheppih@eaubonne.fr Les modalités précises de la visite sont décrites à l'article 3.3 du R.C.

Autres informations complémentaires : Il s'agit d'un marché public ordinaire a prix global et forfaitaire. Les prestations ne sont pas décomposées en lots car leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique. Conformément à l'article R.2151-8 du code de la commande publique, les variantes libres sont interdites. Aucune option ni prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue ni demandée au titre de la présente consultation. Le présent marché public prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée allant jusqu'au parfait achèvement des prestations qui en sont l'objet. Le délai maximal d'exécution est fixé dans le planning prévisionnel que le titulaire aura fourni dans son offre. Les prestations débiteront à la notification d'un ordre de service de démarrage établi par la Ville et adressé au titulaire. Toutes les modifications éventuelles du délai de réalisation des ouvrages figurant au planning prévisionnel feront l'objet d'un ordre de service établi par la Ville et notifié au titulaire (matérialisant ainsi l'accord des parties) et ne donnera pas forcément lieu à l'établissement d'un avenant conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique. Relance de marchés publics : En application de l'article R.2122-2 du code de la commande publique, l'Acheteur pourra passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans le cas où aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, soit seules des candidatures irrecevables au sens de l'article R.2144-7 ou des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 ont été présentées, et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées. Prestations complémentaires : En application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'Acheteur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire un ou plusieurs marchés publics ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Les prestations similaires devront être, le cas échéant, confiées au titulaire par la conclusion de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence notifiés avant l'expiration d'un délai de trois (3) ans à compter de la date de notification du présent marché public. Le montant total de ces marchés complémentaires ne devra pas avoir pour effet de remettre en cause les conditions de publicité et de mise en concurrence initiales du présent marché public. Les marchés complémentaires devront, le cas échéant, avoir pour objet des prestations en lien direct avec celles confiées au titulaire au titre du présent marché public.

Les critères et sous critères d'analyse des offres sont indiqués à l'article 4.2 du R.C. L'Acheteur se réserve le droit, éventuellement, de ne pas donner suite à la consultation. Les voies et délais de recours ouvertes aux candidats sont indiquées à l'article 8 du R.C.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/07/2025